

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois  
du mercredi 25 novembre 2015

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,  
Monsieur le Président du Comité Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 03/2015 du Comité Directeur sur le budget 2016, composée de Mmes Gloria Capt, Corinne Verly et Paulette Visinand ainsi que de MM. Serge Berthoud et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le mercredi 4 novembre 2015, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des postes du budget 2016, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2014 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2014 également.
2. Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 12'308'180.00, correspondant à un dispositif de 70 postes, y compris le commandement et les aspirants ; en augmentation de 2,1% par rapport à celui de 2015, il tient néanmoins compte du développement structurel lié à l'accueil des 5 nouvelles communes partenaires au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
3. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, paient leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 980'000.- étant réparti entre Yverdon-les-Bains (81,4 %) et Orbe (15,8 %), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
4. L'augmentation du poste « traitements » (6,5 %) provient pour l'essentiel de l'accroissement des effectifs policiers d'une part, et des augmentations statutaires, d'autre part ; quant aux « charges sociales », elles sont désormais ventilées séparément.
5. Le poste « frais de formation » subit une augmentation de CHF 112'700.00 en raison de la formation de deux aspirants supplémentaires.
6. Le compte (611.3111) « Achats de machines et mobilier » présente une hausse de CHF 35'600.00, justifiée par la mise en place d'un système d'aide à l'engagement à des fins de coordination optimale ; son entretien figure au compte (611.3156) et correspond à l'augmentation de CHF 35'100.00.
7. L'acquisition d'un appareil de détection de l'alcoolémie implique une augmentation de CHF 14'000.00 du compte (611.3151) « Entretien machine et matériel ».
8. Le compte (611.3902) « Prestations internes » est en diminution de 18 % par rapport au budget 2015, un des postes de la centrale-réception ayant été mis à la charge de la police administrative et le traitement des instructeurs scolaires étant désormais inclus dans la masse salariale de la police régionale.
9. Les frais de locaux enregistrent une hausse de CHF 68'600.- en raison de la mise en exploitation du bureau de police de la Gare CFF d'Yverdon-les-Bains, dès le printemps 2016.
10. Enfin, nous relevons que la forte (30 %) augmentation des postes (611.4370 et 611.4370.01) correspond en fait à un ajustement fonction des amendes effectivement encaissées en 2014 et 2015.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2016 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte (611).

Pour la Commission

Le rapporteur :

J. E. Tosetti

Les commissaires :

G. Capt

C. Verly

P. Visinand

S. Berthoud

S. Berthoud